

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance générale du 09 février 2026

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

À une séance générale du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce 09^{ième} jour du mois février deux mille-vingt-six, à laquelle séance sont présents :

Sont présents(es) les conseillers (ères)

Siège #1 Madame Marie-Paule Boudreault, Conseillère

Siège #2 Madame Danye Simard, Conseillère

Siège #3 M. Rémy Gaudreault, Conseiller

Siège #4 M. Conrad Guay, Conseiller

Sont absents (es), les conseillers (ères)

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alexandre Girard

La personne qui préside la séance, soit M. Alexandre Girard informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi,

Monsieur Eric Thivierge Directeur général, greffier-trésorier assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte

1 –MOMENTS DE RÉFLEXION

Alexandre Girard, Maire invite l'assemblée à un moment de réflexion.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

Le Maire constate la présence de quatre (4) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2026;
5. Avis de motion et dépôt de règlement # 2026-02 sur l'émission des permis et des certificats modifiant les règlements # 228-08 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement, #228-35 règlement de zonage, #228-36 règlement de lotissement et le #228-38 règlement sur l'émission des permis et certificats;
6. Avis de motion et dépôt de règlement #2026-03 relatif à l'entretien et l'occupation des bâtiments;
7. Approbation de la liste des comptes à recevoir pour l'année 2025;
8. Augmentation 2026 pour les employés sans contrat
9. Adoption du comité de démolition;
10. Programmation Tech 2024-208;
11. Adoption du programme concernant l'installation et la vérification des avertisseurs de fumée;
12. Adoption du programme d'inspection et d'évaluation des équipements et accessoires d'intervention incendies;
13. Mobilisation pour la tarification réduite – Prêt entre bibliothèque – Projet de loi C-15;
14. Augmenter la réserve pour les élections futures;
15. Commandite Club Lions Clermont – La Malbaie;
16. Banque d'heure pour un soutien technique sur le logiciel CIM;
17. Validation annuelle des débitmètres pour les eaux potables et les eaux usées;
18. Achat d'un appareil pour détection de fuites;
19. Achat de divers panneaux de signalisation;
20. Achat de pièces de remplacement pour le réservoir à eau sur la plateforme;
21. Tarification pour le Camp de jour 2026;
22. Varia;
23. Comptes à ratifier de janvier 2026;
24. Comptes à payer de janvier 2026;
25. Salaires du mois de janvier 2026;
26. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
27. Période de questions allouée aux contribuables;
28. Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 2026-02-5859

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité / à la majorité des conseillers(ères) présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

4 - ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2026

RÉSOLUTION 2026-02-5860

QUE les procès-verbaux du 19 janvier 2026 soient, par la présente, adoptés tels que rédigés et produits aux membres de ce Conseil.

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 janvier 2026 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité / à la majorité des conseillers(ères) présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2026, qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

5 – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE RÈGLEMENT # 2026-02 SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET DES CERTIFICATS MODIFIANT LES RÈGLEMENTS # 228-08 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS DE ZONAGE ET DE LOTISSEMENT, #228-35 RÈGLEMENT DE ZONAGE, #228-36 RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT ET LE #228-38 RÈGLEMENT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS;

RÉSOLUTION 2026-02-5861

Je soussigné, Rémy Gaudreault, conseiller, donne avis de motion et dépôt du premier projet du règlement numéro 2026-02 relatif sur l'émission des permis et des certificats.

Une copie du règlement numéro 2026-02 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance d'adoption dudit règlement.

6 – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE RÈGLEMENT # 2026-03 RELATIF À L'ENTRETIEN ET L'OCCUPATION DES BÂTIMENTS

RÉSOLUTION 2026-02-5862

Je soussignée, Danye Simard, conseillère, donne avis de motion et dépôt du premier projet du règlement numéro 2026-03 relatif à l'entretien et l'occupation des bâtiments.

Une copie du règlement numéro 2026-03 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance d'adoption dudit règlement.

7 – APPROBATION DE LA LISTE DES TAXES À RECEVOIR POUR L'ANNÉE 2025

RÉSOLUTION 2026-02-5863

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Conrad Guay et résolu à l'unanimité / à la majorité des conseillers(ères) présents :

D'ACCEPTER le dépôt de la liste des taxes à recevoir de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts au 05 février 2026 au montant de 29 937.51\$.

8 -AUGMENTATION 2026 POUR LES EMPLOYÉS SANS CONTRAT

RÉSOLUTION 2026-02-5864

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Danye Simard et résolu à l'unanimité / à la majorité des conseillers(ères) présents :

QUE les employés sans convention collective soient augmentés de 3% à compter du 08 février 2026.

9 – ADOPTION COMITÉ DE DÉMOLITION

RÉSOLUTION 2026-02-5865

CONSIDÉRANT les articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui autorisent une Municipalité à constituer un Comité de démolition;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles et qu'elle a adopté ce règlement;

CONSIDÉRANT l'article 148.0.3 qui prévoit que la constitution du Comité et la nomination de ses membres doit se faire par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres de ce Comité doivent être des élus du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal ne souhaite pas s'attribuer les fonctions du Comité de démolition comme le permet la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Conrad Guay et résolu à l'unanimité / à la majorité des conseillers(ères) présents :

QUE la Municipalité constitue le Comité de démolition devant agir en application du *Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le n° 2023-03*. Ce Comité a pour fonction d'analyser les demandes de démolition reçues conformément au *Règlement relatif à la démolition d'immeubles* et d'exercer tout autre pouvoir que ce Règlement lui confère.

DE NOMMER les membres du conseil municipal suivants comme étant les membres du Comité de démolition pour une période d'une année avec possibilité de renouvellement par le conseil municipal :

Rémy Gaudreault, président

Conrad Guay, membre et président substitut

Danye Simard, membre

Marie-Paule Boudreault, membre substitut

Alexandre Girard, membre substitut

DE DÉSIGNER le fonctionnaire Eric Thivierge étant responsable de traiter les demandes de démolition en vertu du *Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le n° 2023-03*, de constituer les dossiers de demandes à être présentés au Comité de démolition et d'agir à titre de secrétaire du Comité de démolition dans ses travaux.

10 – PROGRAMMATION TECH 2024-2028

RÉSOLUTION 2026-02-5866

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028*;

Attendu la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité / à la majorité des conseillers(ères) présents :

1- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

2- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

3- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

4- La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

5- La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

6- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

11 – ADOPTION DU PROGRAMME CONCERNANT L'INSTALLATION ET LA VÉRIFICATION DES AVERTISSEURS DE FUMÉE

RÉSOLUTION 2026-02-5867

CONSIDÉRANT le schéma de couverture de risques de la MRC de Charlevoix-Est et les actions contenues à son plan de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE parmi ces actions figure celle d'adopter un programme concernant l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée.

CONSIDÉRANT QUE ce programme doit être adopté par toutes les municipalités de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Danye Simard et résolu à l'unanimité / à la majorité des conseillers(ères) présents :

1. D'adopter le programme concernant l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée et de le transmettre aux municipalités de la MRC pour adoption si elles n'ont pas déjà adopté un tel programme.

c. c. Mme Caroline Dion, directrice générale adjointe, directrice de la sécurité publique, des communications et des délégations en territoire public, MRC de Charlevoix-Est

12 – ADOPTION DU PROGRAMME D'INSPECTION ET D'ÉVALUATION DES ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES D'INTERVENTION INCENDIE

RÉSOLUTION 2026-02-5868

CONSIDÉRANT le schéma de couverture de risques de la MRC de Charlevoix-Est et les actions contenues à son plan de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE parmi ces actions figure celle d'adopter un programme d'inspection, d'évaluation d'entretien et de remplacement des équipements et accessoires.

CONSIDÉRANT QUE ce programme doit être adopté par toutes les municipalités de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Conrad Guay et résolu à l'unanimité / à la majorité des conseillers(ères) présents :

1. D'adopter le programme d'inspection, d'évaluation d'entretien et de remplacement des équipements et accessoires et de le transmettre aux municipalités de la MRC pour adoption si elles n'ont pas déjà adopté un tel programme.

c. c. Mme Caroline Dion, directrice générale adjointe, directrice de la sécurité publique, des communications et des délégations en territoire public, MRC de Charlevoix-Est

13 – MOBILISATION POUR LA TARIFICATION RÉDUITE – PRÊT ENTRE BIBLIOTHÈQUE – PROJET DE LOI C-15

RÉSOLUTION 2026-02-5869

ATTENDU QUE la Loi sur la Société canadienne des postes dicte, à l'alinéa 19(1) g.1 que la Société peut, par règlement, prévoir un tarif de port réduit pour les documents de bibliothèque prêtés par une bibliothèque à un emprunteur, notamment au moyen d'un prêt entre bibliothèques;

ATTENDU QUE le projet de loi C-15, actuellement à l'étude à Ottawa, prévoit, via son article 197 (1), que les alinéas 19(1)d) à g.1) de la Loi sur la Société canadienne des postes seront abrogés.

ATTENDU QUE ce tarif de port réduit est essentiel au prêt entre bibliothèques, un service reconnu pour favoriser l'accès équitable à la culture, à l'éducation et à l'information pour toutes les communautés ;

ATTENDU QUE le retrait de la tarification postale réduite accordée aux livres de bibliothèques par Postes Canada aurait des impacts majeurs soit :

- une hausse importante des coûts d'expédition pour les bibliothèques ;
- une réduction notable de l'offre de prêt entre bibliothèques, affectant directement les usagers ;
- une menace sérieuse à la pérennité d'un service parmi les plus utilisés et les plus appréciés particulièrement dans les milieux ruraux / semi-urbains;

ATTENDU QUE le Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches lance un appel urgent à la mobilisation afin de protéger ce service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité / à la majorité des conseillers(ères) présents :

1. D'exprimer officiellement l'opposition de la Municipalité au retrait des tarifs de port réduit pour les livres de bibliothèques prévu dans le projet de loi C-15;
2. D'apporter notre soutien au mouvement de mobilisation initié par le Réseau BIBLIO de l'Estrie;
3. DE faire parvenir la présente résolution au député fédéral de notre Municipalité.
4. ET DE demander formellement au ministre fédéral responsable, M. Joël Lightbound, de maintenir la tarification postale réduite afin de préserver l'accessibilité, l'équité et la vitalité culturelle offertes par le prêt entre bibliothèques.

14 – AUGMENTER LA RÉSERVE POUR LES ÉLECTIONS FUTURES

RÉSOLUTION 2026-02-5870

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit prévoir les sommes nécessaires afin d'assumer les dépenses liées à l'organisation d'élections futures;

CONSIDÉRANT qu'il est obligatoire de constituer une réserve financière à cette fin, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la LERM;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'augmenter le montant de cette réserve afin qu'elle atteigne 14 000 \$ pour les élections futures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Danye Simard et résolu à l'unanimité et à la majorité des conseillers(ères) présents :

1. D'augmenter la réserve financière destinée aux élections futures afin qu'elle atteigne un montant de 14 000 \$;
2. Que la présente résolution entre en vigueur conformément à la loi.

15 – COMMANDITE CLUB LIONS CLERMONT – LA MALBAIE

RÉSOLUTION 2026-02-5871

CONSIDÉRANT QUE le Club Lions Clermont-La Malbaie, tiendra son activité de financement le 12 avril prochain, sous forme d'un brunch bénéfice;

CONSIDÉRANT QUE le coût du billet est de 35.00\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Conrad Guay et résolu à l'unanimité / à la majorité des conseillers(ères) présents :

De faire l'achat de deux billets pour le brunch pour un montant total de 70.00\$.

**16- BANQUE D'HEURE POUR UN SOUTIEN TECHNIQUE
SUR LE LOGICIEL CIM**

RÉSOLUTION 2026-02-5872

CONSIDÉRANT que la Municipalité utilise le logiciel CIM pour la gestion de ses opérations administratives;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit obtenir du soutien technique afin d'assurer le bon fonctionnement du logiciel et de recevoir l'assistance nécessaire lors de mises à jour et d'interventions;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de la compagnie CIM pour une banque d'heures de soutien technique au montant de 3 125 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité / à la majorité des conseillers(ères) présents :

1. D'autoriser l'achat d'une banque d'heures pour le soutien technique sur le logiciel CIM au montant de 3 125 \$ plus taxes applicables;
2. D'autoriser La direction général à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à cet achat;

**17- VALIDATION ANNUELLE DES DÉBITMÈTRES POUR
LES EAUX POTABLES ET LES EAUX USÉES**

RÉSOLUTION 2026-02-5873

CONSIDÉRANT avoir demandé des offres de services aux compagnies Avizo et Hydro Expert pour la validation annuelle;

CONSIDÉRANT que les deux offres reçues sont presque égales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Conrad Guay et résolu à l'unanimité / à la majorité des conseillers(ères) présents :

1. D'accorder le mandat à Hydro Expert pour la calibration des débitmètres d'eau potable et d'eau usée pour un montant de 2 064.82\$ pour les taxes applicables.

18- ACHAT D'UN APPAREIL DE DÉTECTION DE FUITE

RÉSOLUTION 2026-02-5874

CONSIDÉRANT que la Municipalité a besoin d'un appareil de détection de fuite pour ses interventions sur le réseau;

CONSIDÉRANT qu'à chaque fois que la Municipalité en avait besoin, il était nécessaire de louer un appareil, ce qui engendre des coûts et des délais supplémentaires;

CONSIDÉRANT l'offre reçue pour l'achat d'un appareil de détection de fuite de marque L-MIC, incluant le pistolet, le capteur haute sensibilité pour écoute, le trépied, le casque d'écoute, la batterie lithium rechargeable, le chargeur 110 volts ainsi que la valise de transport, pour un montant de 2 395 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité / à la majorité des conseillers(ères) présents :

1. D'autoriser l'achat de l'appareil de détection de fuite L-MIC ainsi que tous ses accessoires mentionnés ci-dessus pour un montant de 2 395 \$ plus taxes applicables auprès du fournisseur Stelem;
2. D'autoriser la direction générale à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à cet achat.

19- ACHAT DE DIVERS PANNEAUX DE SIGNALISATIONS

RÉSOLUTION 2026-02-5875

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit maintenir sa signalisation routière conforme aux normes et exigences du ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'acquérir divers panneaux de signalisation afin d'assurer la sécurité des usagers de la route et la conformité réglementaire;

CONSIDÉRANT que l'achat sera fait auprès du fournisseur Signoplus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Danye Simard et résolu à l'unanimité / à la majorité des conseillers(ères) présents :

1. D'autoriser l'achat des divers panneaux de signalisation nécessaires auprès du fournisseur Signoplus pour un montant de 574,19 \$ plus taxes applicables;
2. D'autoriser la direction générale à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à cet achat.

20 – ACHAT DE PIÈCES DE REMPLACEMENT POUR LE RÉSERVOIR À EAU SUR LA PLATEFORME

RÉSOLUTION 2026-02-5876

CONSIDÉRANT que certaines pièces du réservoir à eau de la Municipalité sont défectueuses;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de remplacer ces pièces afin de maintenir l'unité fonctionnelle lors de son utilisation;

CONSIDÉRANT que l'achat des pièces sera fait auprès du fournisseur Huot;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité / à la majorité des conseillers(ères) présents :

1. D'autoriser l'achat des pièces nécessaires auprès du fournisseur Huot pour un montant de 366,60 \$ plus taxes applicables afin de remplacer les pièces défectueuses sur le réservoir à eau;
2. D'autoriser la direction générale à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à cet achat.

21 – TARIFICATION POUR LE CAMP DE JOUR 2026

RÉSOLUTION 2026-02-5877

CONSIDÉRANT QUE les activités du terrain de jeux reprendront en juin 2026 pour une durée de 8 semaines ;

CONSIDÉREANT pour cette année il va avoir un regroupement des camps municipaux avec 4 municipalités;

CONSIDÉRANT qu'il va avoir une tarification égale par enfant soit de 60\$ pour les quatre municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité / à la majorité des conseillers(ères) présents :

D'accepter la tarification de 60\$ par enfant pour le Camp de jour avec le camp de Manoir.

22 - VARIA

23– COMPTES À RATIFIER DE JANVIER 2026

RÉSOLUTION 2026-02-5878

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration:	18 882.99\$
Eau potable	<u>0\$</u>
Total:	18 882.99\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité / à la majorité des conseillers(ères) présents :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS

24– COMPTES À PAYER DE JANVIER 2026

RÉSOLUTION 2026-02-5879

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de janvier 2026 au montant de 129 169.43\$.

Fonds d'administration pour janvier 2026 :	129 004.08\$
Eau potable pour janvier 2026:	<u>165.35\$</u>
TOTAL janvier 2026:	129 169.43\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité / à la majorité des conseillers(ères) présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2026 au montant de 129 169.43\$ et autorise la Direction générale à procéder au paiement des comptes au montant de 129 169.43\$.

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

25– SALAIRES DU MOIS DE JANVIER 2026

RÉSOLUTION 2026-02-5880

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois janvier 2026 au montant de 18 692.13\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Danye Simard et résolu à l'unanimité / à la majorité des conseillers(ères) présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de janvier 2026 au montant de 18 692.13\$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT,

26 – RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Le Maire et les conseillers (ères) font leur rapport.

27– PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

28 – LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2026-02-5881

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l’unanimité /
à la majorité des conseillers(ères) présents :

QUE la séance soit levée. Il est 19 heures 26 minutes.

Alexandre Girard
Maire

Eric Thivierge
Directeur général, greffier-trésorier

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement tel que mentionné à l’article 142 (2) du code municipal du Québec.

Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l’article 201 du Code municipal, à l’approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 09 mars 2026.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.